

Ardèche

Les petits éleveurs craignent pour leurs aides

En 2023, la nouvelle Politique agricole commune (PAC) européenne entre en vigueur. Parmi les changements appliqués au niveau national, une hausse de la quantité de bétail nécessaire pour avoir droit aux aides ICHN (Indemnité compensatoire des handicaps naturels). De quoi faire peur en Ardèche, territoire paysan.

Elle tient son troupeau toute seule. Maud Damiron, Drômeoise d'origine, est installée à Saint-Cyr (Ardèche) depuis 2012. Elle a construit elle-même sa ferme et sa fromagerie. « J'ai pu m'installer ici seulement parce que mon ex-mari était de Saint-Cyr, sourit-elle aujourd'hui. Mais maintenant, je suis quasiment du coin. » L'éleveuse produit ses propres fromages, et elle s'occupe aussi de la vente. Elle possède 33 chèvres et six brebis, qu'elle fait brouter sur les terrains joutant la ferme.

À l'annonce des changements de paramètres de la Politique agricole commune (lire par ailleurs), elle a réagi avec colère. « Ce système nous rend dépendants des aides. Moi, si je n'ai pas l'ICHN (Indemnité compensatoire des handicaps naturels) je ne passe pas l'hiver. » À partir de novembre, les chèvres et brebis ne produisent pas de lait. Il faut at-

tendre qu'elles accouchent à nouveau, à la mi-janvier, pour avoir du lait et pouvoir vendre des fromages.

« Je voulais vendre mes brebis mais j'ai vite changé d'avis »

L'augmentation des seuils minimaux de bétail impose au moins 33 chèvres ou brebis adultes pour pouvoir prétendre aux aides. « Il y a un mois, je voulais vendre mes six brebis, parce que j'avais peur de ne pas pouvoir bien les nourrir avec la sécheresse, raconte Maud Damiron. Mais j'ai vite changé d'avis. Si une de mes chèvres devait mourir, je n'aurais plus droit aux aides. »

Installée plus récemment dans la région, Alexane Dorneac vit les mêmes difficultés que son homologue. « L'ICHN constituera presque la moitié de ma Politique agricole commune (PAC), avec 3 000 à 4 000 euros, détaille l'éleveuse installée à Vanosc depuis un an. Cela m'aide clairement à finir l'année. » Alexane Dorneac a utilisé la Dotation jeunes agriculteurs (DJA) pour s'installer. « Je vois ces aides pour ce qu'elles sont, dit-elle. Elles me permettent de survivre, mais ce n'est pas normal. Si je pouvais vivre uniquement de ce que je fais, j'en serais contente. »

En cause, le fonctionnement global du système agricole. « Je ne fais pas ça uniquement pour gagner de l'argent, témoigne Alexane Dorneac. Je le fais pour avoir un impact sur mon environnement. Et je ne veux pas vendre des fromages uniquement à des riches. »

Un sujet soulevé également par Maud Damiron, l'éleveuse de Saint-Cyr. « Sans les aides de la PAC, on devrait vendre nos fromages beaucoup plus chers. Ce ne serait que pour certains, et tout le monde mangerait encore plus de produits industriels de mauvaise qualité... »

« Il faudrait encourager les petits paysans à s'installer »

D'autres se lamentent également d'une prise de décision déconnectée des réalités locales. « Pourquoi des éleveurs sont considérés en plaine et n'ont pas droit à l'ICHN alors qu'ils sont dans des talus ? questionne Émilie Dorel, éleveuse à Barges, à Saint-Étienne-de-Valoux hors de la zone ICHN de l'Ardèche. D'autres sont dans des zones de montagne, mais en réalité ont des terrains plus que confortables. » Pour Maud Damiron, ce sont les objectifs au cœur de la PAC qui sont mal formulés. « Cela devrait aider les petits



Alexane Dorneac s'est installée l'année dernière à Vanosc avec ses chèvres. Elle a récupéré sa ferme après le départ à la retraite de l'ancienne propriétaire. Photo Le DL/Giovanni Simone

paysans à avoir un travail plus confortable, mais à l'inverse, on pousse les gens à avoir des exploitations de plus en plus grandes. Très peu d'agriculteurs accaparent la majorité des terres. »

une autre voie serait possible. « Il faudrait encourager les petits paysans à s'installer, multiplier ces initiatives. On pourrait nourrir beaucoup plus de personnes avec de la nourriture de qualité. »

Pour l'éleveuse de Saint-Cyr, **• Giovanni Simone**

Les changements de paramètres de l'ICHN

La nouvelle PAC entre en vigueur en 2023 jusqu'à l'année 2027. Cette politique commune européenne est déclinée par chaque pays suivant les réalités du territoire. Une des aides aux exploitants agricoles déterminées par la PAC est l'ICHN (Indemnité compensatoire des handicaps naturels). Peut-être prétendre à ces aides les agriculteurs et éleveurs dont les exploitations se trouvent dans des zones difficiles, notamment en montagne. L'Ardèche est quasiment entièrement considérée zone de montagne, sauf les territoires des plus proches du Rhône. Pour pouvoir demander l'ICHN, à partir de 2023, le gouvernement français a décidé d'augmenter le seuil minimal d'animaux élevés. Désormais, il faudra posséder cinq unités de gros bétail (UGB) ou équivalent. Auparavant, trois UGB étaient suffisantes. Une UGB équivaut à une vache adulte, soit d'au moins 2 ans. Une chèvre ou une brebis adulte valent 0,15 UGB. Il faut donc avoir au moins 33 chèvres ou brebis pour accéder à l'ICHN, d'où le mécontentement des éleveurs paysans. En France, presque 180 000 exploitations sont considérées comme petites, soit environ un tiers du total, mais elles n'occupent que 7 % des terrains (Données Agreste, ministère de l'Agriculture). En Ardèche, on compte environ 2 800 petites et micro-exploitations en 2020, soit environ 70 % du total (données DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes).

Les syndicats s'expriment sur les changements de la PAC

Le monde agricole attendait cette nouvelle PAC avec trepidation. Maintenant qu'elle est en place, l'heure est aux constats. Juger l'entière de la Politique agricole européenne dès maintenant serait prématuré, mais sur certains aspects, les avis tranchent. C'est le cas des aides ICHN (Indemnité compensatoire des handicaps naturels). « C'est une politique qui va à l'encontre de la réalité actuelle, tranche Aurélien Mourier, porte-parole de la Confédération paysanne de l'Ardèche. Avec la sécheresse, c'est devenu plus difficile de nourrir les troupeaux. Il faudrait aider les petits éleveurs au lieu de leur demander d'avoir des troupeaux plus grands. » Pour le porte-parole, la PAC ne tient



Les porte-parole de la Confédération paysanne de l'Ardèche : Pierre-Yves Maret, Aurélien Mourier et Carole Pouzard. Archives Le DL/Laure Fumas

pas suffisamment compte de la réalité du terrain et va dans le sens d'une extension et d'une densification des exploitations. « Il va falloir intensifier les zones productives pour correspondre à ces aides. À notre avis, ça ne peut pas marcher. » La présidente de la FDSEA (Fédération départe-

mentale des syndicats des exploitants agricoles) de l'Ardèche, Christel Cesana, pointe elle aussi des politiques déterminées loin du territoire. « Ce sont des décisions prises au niveau national et européen, ce n'est pas de notre ressort et on ne peut pas y faire grand-chose. Par ailleurs, cela con-

cerne des très petites exploitations, en dessous de cinq UGB [Unité de gros bétail, NDLR]. »

- Les paysans jouent un rôle fondamental de prévention des incendies
- La Confédération paysanne a adressé fin mars une lettre au préfet de l'Ardèche Thierry Devimeux, lui exprimant la préoccupation de ses adhérents par rapport aux nouvelles règles de la PAC. La réponse du préfet du 4 mai, que nous avons pu consulter, mentionne l'ICHN : « L'arrêté régional qui cadra l'ICHN pour 2023 renouvellera en tous points, hormis le passage de l'éligibilité de trois à cinq UGB par exploitation, les critères de chargement que nous connaissons. » Et le

préfet de confirmer les avantages d'une agriculture extensive et moins dense : « Maintien de l'activité agricole et humaine dans les territoires, prévention des incendies, préservation des paysages... » Sur ce point, Aurélien Mourier partage l'avis du préfet : « Les paysans jouent un rôle fondamental de prévention des incendies par exemple. D'ailleurs, on ne considère que l'herbe comme pâturage, alors que quiconque a vu une chèvre sait qu'elles mangent aussi et surtout les buissons et le sous-bois. » Que proposent les syndicats ? « On pourrait plafonner les aides pour éviter les situations de rente de certains grands agriculteurs », lance Aurélien Mourier. **• G.S.**

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE AVEC LA COLLECTION

les patrimoines

Découvrez le massif du Vercors, moyenne montagne calcaire, riche de son patrimoine naturel animal, végétal et minéral, et de ses paysages façonnés par l'érosion et par la main de l'homme.

LE DAUPHINÉ EN VENTE chez votre marchand de journaux ou boutique.ledauphine.com ou par correspondance

8,50 € 52 PAGES

PAR MICHEL WULLSCHLEGER ET PHILIPPE HANUS

BON DE COMMANDE à retourner à : DAUPHINÉ LIBÉRÉ - Service VPC 650, route de Valence - 38913 Veurey Cedex

Oui, je souhaite recevoir... exemplaire(s) de la collection Les Patrimoines : LE VERCORIS au prix de 8,50 € l'unité + 2,60 € de participation à l'envoi

Entrez en capital, à inscrire sur votre lettre par case. Laisser une case entre deux mots.

N. Nom, Prénom, Nom de Prénom

Residence (Canton / Bâtiment)

N° Rue / Avenue / Boulevard ou Lieu dit

Date d'expiration

Code postal / Commune

Je joins mon règlement d'un montant de € par : Date et signature

Chèque bancaire à l'ordre de : DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Carte bancaire

Date d'expiration

Je peux aussi commander par téléphone (paiement uniquement par CB) : 04 76 98 70 88

Contenues dans le magazine Le Dauphiné Libéré pour 175 ans depuis son lancement en 1826, nous ne manquons jamais nos lecteurs.